SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE

Siège social : 251 Boulevar Pereire- 75017 Paris Tél : 01.40.40.29.40 - Fax : 01.40.40.08.66

> Mairie de Chambly Monsieur le Maire Place de l'hôtel de ville 60 230 CHAMBLY

Paris, le 7 février 2020

Lettre Recommandée AR n°1A 180 349 5687 3

Objet:

Dossier de demande d'autorisation environnementale pour une installation classée pour la protection de l'environnement

SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE – Bâtiments A et B - Parc du Pays de Thelle – 60 540 BELLE-EGLISE / 60 230 CHAMBLY

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son projet de construction de deux bâtiments de logistique (Bâtiments A et B) et en application du Code de l'Environnement, la société SCCV STOCKESPACE PAYS DE THELLE va déposer en Préfecture de l'Oise un dossier de demande d'autorisation environnementale pour son site situé dans le Parc du Pays de Thelle sur les communes de Belle-église (60 540) et de Chambly (60 230)

L'activité de ce site sera classée pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, sous le régime de l'autorisation.

Elle sera également classée à déclaration pour les rubriques 2910 et 2925.

Le Code de l'Environnement prévoit à l'article R512-6 alinéa 7 que : « Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

Conformément à cette prescription, nous proposons une remise en état après arrêt de l'exploitation pour un usage industriel du site.

Pour répondre aux exigences réglementaires, nous devons fournir en annexe à notre dossier de demande d'autorisation environnementale, un courrier de votre part donnant votre avis sur l'usage envisagé pour le site après cessation de l'activité sur le site.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un paragraphe extrait de l'Etude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale intitulé « Conditions de remise en état du site après exploitation » qui décrit ce que nous avons envisagé de mettre en œuvre.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

esponsable de Programme

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

Dans ce paragraphe, nous évoquons les dispositions qui seraient prises par l'exploitant dans le cas d'un arrêt d'activité sur le site

En cas de cessation d'exploitation, l'exploitant en informe le Préfet au minimum 3 mois avant conformément à l'article R 512-39-1 du Code de l'Environnement, et s'engage à lui remettre un dossier sur l'état du site et son devenir.

L'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R 512-39-2, R 512-39-3 et R 512-39-4 du Code de l'Environnement.

Nous listons ci-après les principales étapes d'un chantier de remise en état du site afin que celui-ci ne présente aucun danger et nuisance pour son environnement.

• Dans le cas d'une mise à l'arrêt sans réutilisation du site ou d'une réutilisation avec le même type d'usage

La notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site dès son arrêt :

- > Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets :
 - o vidange des installations et destruction des produits (notamment des produits chimiques, huiles,...) en centre de traitement de déchets,
 - o vidange des cuves de stockage et enlèvement de celles-ci ou neutralisation,
 - o vidange et nettoyage des rétentions,
 - o évacuation des déchets résiduels en centre de traitement autorisé.
- Interdiction ou limitation d'accès au site
- > Suspension des risques d'incendie et d'explosion :
 - o démontage des équipements,
 - o mise en sécurité des circuits électriques,
 - o maintien en l'état de fonctionner des utilités (chauffage, alimentation électrique, climatisation,...), après consignation des équipements en arrêt de sécurité.
- > Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

Dans le cas d'une mise à l'arrêt et d'une réutilisation avec un usage différent

En plus de la notification de mise à l'arrêt précédente, la société transmettra, au Maire, au propriétaire du terrain et au préfet :

- > Les plans du site,
- Les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site,
- Les propositions sur le type d'usage futur du site.

Après accord sur les types d'usage futurs du site, l'exploitant transmettra au Préfet, dans un délai précisé par ce dernier, un mémoire de réhabilitation précisant les mesures prises pour la protection de l'environnement compte-tenu du ou des types d'usage prévus pour le site, notamment :

- > Les mesures de maîtrise des risques liés aux sols éventuellement nécessaires ;
- Les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées ;
- En cas de besoin, la surveillance à exercer ;
- Les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol.



SIEBE SCORIS : 9 KIE DI COTONET BIEBRE VNIY - 12012 PARIS
PE POSTO - SV sin cabirisi de 3 800 000 000 cence - 320 000 000 KCS Paris Pensez également à la Lettre recommandée en ligne RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION Expéditeur Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement. Commune STOCKESPACE KALLISTON SON THE INDIVIDUAL PROPERTY OF THE INDIVIDUAL PROPERT cue secultars the lie 1 Bat Axis Consultez www.laposte.fr Numéro de l'envoi : 1A 180 349 5687 3 + 5001 Code postal d ' Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été véritée précédemment **Destinataire** R3 Place de chanbly villa SCR2 V23 - PIC 6A - 201729/8TQ1 - CSV SRDB R2 CRBT 60230 CUARABL 꼰 Niveau de garantie (valeur au dos): Prix Je soussigné(e) déclare être CNI / permis de conduire Présenté / Avisé le : Le destinataire ☐ Le mandataire Date: ☐ Autre : . . Distribué le :

Cadres réservés à La Poste